



Le poids des mots : définition lexicale Par Véronique MURE, botaniste

Les mots sont comme les êtres vivants, instables, pluriels, complexes.

Rabelais dont on connaît l'érudition mais aussi l'esprit farceur, rapporte dans le Quart livre au mi-temps du XVI^e siècle, *qu'Aristote pensait que les paroles voltigeaient, volaient, se mouvaient et étaient donc animées. Aussi, lorsqu'elles sont prononcées par un rude hiver, elles gèlent, se transforment en glace, et personne ne les entend plus. Ainsi, ce que Platon enseignait aux jeunes gens le comprenaient-ils à peine au soir de leur vie ...*

Ne sommes-nous pas dans cette situation ? Entourés de mots qui voltigent, vont et viennent sans cesse autour de nous ? Des paroles qui passent de bouche en bouche, des mots qui passent de texte en texte, jusqu'à en oublier le sens premier.

Dans le domaine du « végétal », et de sa place dans les projets d'aménagement, dans les villes en particulier, il est des mots qui sont aujourd'hui dans toutes les bouches mais dont la signification est la plupart du temps erronée. Sans parler du genre qui leur est attribué (dit-on un myrte ou une myrte ? un ellébore ou une ? un ou une asphodèle... ?), dans ces cas l'usage prend souvent le pas sur le dictionnaire, alors parlons plutôt des mots spécifiques à notre époque.

Les mots « endémiques » et « évapotranspiration » sont de ceux-là, et j'avoue une certaine exaspération à les entendre la plupart du temps maltraités.

Mettons sur le tapis quelques mots à propos desquels il semble important de nous entendre collectivement.

Indéniablement, l'aire de répartition, mais aussi l'aire d'origine des plantes focalisent aujourd'hui toutes nos attentions. En témoigne, la fréquence dans les textes et les discussions des mots comme :

- Indigène
- Endémique
- Local
- Exotique

Ces quatre-là étant certainement les plus courants mais on pourrait en citer maintes déclinaisons qui les nuancent ou les précisent :

- Spontané, sauvage, autochtone...
- Planté, cultivé
- Naturalisée ou acclimatée
- Et bien sûr envahissant et/ou invasif

Sont également devenus courants tous ceux qui ont un rapport avec les « milieux ».

- Biotope
- Biocénose
- Écosystème
- Milieu
- Habitat



JOURNÉE Paris, 6 février 2024

PALETTE VÉGÉTALE URBAINE 2024

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

On pourrait penser l'exercice assez simple, nécessitant juste un bon dictionnaire et un peu de rigueur. Mais il n'en est rien, surtout lorsque les définitions se superposent ou lorsqu'un critère social s'en mêle. Qui parle ? Au nom de quoi ?

« Un vieil homme dira que la Pampa est un songe, un jeune que c'est un excellent terrain de football, un poète regardera le ciel pour mieux la voir. »

Nous dit le poète espagnol Federico Garcia Lorca

Tous sont dans le vrai, bien sûr !

Venons-en donc à la définition des 4 premiers mots cités :

- **Indigène** : Se dit d'une « espèce » qui se trouve dans « son » aire d'origine géographique, sans intervention humaine ; elle peut également être désignée comme **autochtone** certains disent **native**. Nous verrons le mot « **local** » plus loin. Pour mémoire le mot « **natif** » est utilisé par le Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles pour l'intitulé de l'outil **SILENE** qui est donc un **Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes**).

Indigène est depuis quelques années un mot familier à tous les paysagistes et professionnels du végétal. Désormais les projets d'aménagement s'évaluent via divers labels attribués sur maints critères dont le taux de plantes « indigènes » qui doit atteindre au moins à 75% dans bien des cas. C'est semble-t-il le garant, entre autres, d'un projet vertueux pour la protection de la « biodiversité ». Mais est-il toujours utilisé à bon escient ? Non, bien sûr. Le fossé existant entre ceux qui décident de ces processus d'évaluation et ceux qui les appliquent est trop grand et la connaissance des plantes sur le terrain globalement trop faible.

Citons pour appuyer ce propos le document établi par les Conservatoires Botaniques Nationaux, celui de Porquerolles et celui des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, présentant la « *Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie 2023* ». Un chapitre intitulé « **consensus sur l'indigénat** » retient l'attention :

*Il a été remarqué une différence de traitement du statut d'indigénat entre les CBN d'Occitanie. En effet, la mise en commun des travaux historiques fait poser de nouvelles questions (ex. les taxons considérés indigènes le sont-ils sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire ?) et de connaître l'échelle à laquelle il faut travailler : région administrative (dont départements), régions biogéographiques locales (à l'échelle de la France), régions à l'échelle mondiale (Amérique du sud, Amérique du Nord, Asie...) ? Ces questions permettent de mieux analyser le cas par ex. des taxons méditerranéens qui apparaissent dans les régions biogéographiques voisines, qui sont à mettre en perspective avec les changements climatiques (...). Le travail d'homogénéisation a permis de se mettre d'accord sur les définitions, comme par ex. « **cryptogène** » (CBNPMP) qui n'est utilisé que dans les cas d'absence d'informations suffisantes pour trancher sur l'indigénat, permettant une correspondance (avec) « Indigène douteux » (utilisé au CBNMed) (...). De plus, une analyse des taxons indigènes selon leur rang a été nécessaire : cas de taxons qui ont une sous-espèce indigène et*



une autre exogène, pour lesquels nous avons conservé le rang taxonomique où il n'y a aucune ambiguïté sur l'exogénat à l'échelle de l'Occitanie.

Est clairement exprimée ici la difficulté de maniement du mot « Indigène »

On peut donner à titre d'exemple la situation de la **canne de Provence (Arundo donax)**, une plante exotique, bien que peut-être archéophyte, figurant dans la liste des Exotiques Envahissantes de l'UICN en France, pour Wallis et Futuna, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Mayotte et la Réunion. **Pas pour la Métropole.** Pour autant les Parcs Nationaux par exemple, en préconisent l'éradication.

Evoquons également une toute proche parente, très ressemblante quoiqu'un peu plus petite, la canne de Pline **Arundo plinii**, aujourd'hui rebaptisée **Arundo donaciformis** qui pousse autour de Fréjus et de Hyères. Elle est, pour sa part, protégée en région PACA et présente sur la liste rouge UICN de la flore menacée de France en tant qu'espèce encourant un risque très élevé d'extinction dans la nature. Difficile dans ce cas de distinguer si l'on n'est pas spécialiste, « le bon grain de l'ivraie »... Alors les deux sont bien souvent assimilées à une exotique envahissante.

Notre distanciation avec ces grandes graminées autrefois « bonnes » à tout dans le jardin potager, et plutôt mal vue à notre époque, a d'autres répercussions, insoupçonnables à priori, dans l'univers musical cette fois. La disparition des « canniers », la perte de leur savoir-faire (notamment pour le séchage du chaume) ont conduit à la disparition des anches en cannes pour les instruments à vent, et leur remplacement par des anches en plastique qui sont loin de produire des sons de la même qualité, notamment parce que le plastique n'est pas un matériau vivant.

Le poids des mots toujours et de notre regard sur les espèces !

- **Venons-en au mot « Endémique »** : C'est un terme plus restrictif qu'indigène, souvent employé, à tort, à sa place. Une espèce endémique est une espèce présente dans une aire de répartition très limitée et qui en est caractéristique. Le taux d'endémisme dans les îles, par exemple, du fait des spéciations par isolement des peuplements, est très important.

En général les endémiques sont protégées et ne sont pas présentes dans les palettes végétales des aménagements, ni dans les filières.

LES ENDEMIQUES EN CHIFFRE

En 2007, les Angiospermes (plantes à fleurs) comprennent en France environ 150 familles contenant 6 000 espèces. 107 espèces sont strictement endémiques du territoire national métropolitain et 73 espèces sub-endémiques, c'est-à-dire présentes en France et dans un autre pays, généralement limitrophe.¹

- **Exotique**, un mot que l'on connaît bien chez les professionnels du végétal, se dit d'une espèce qui n'est pas originaire de la région considérée. On dit aussi **allochtone**. Ce statut d'exotique est bien sûr, en miroir de l'indigénat, lui aussi sujet à bien des interprétations en fonction des limites spatiales ou temporelles

¹ Observatoire du Patrimoine naturel des Réserves naturelles nationales 2007,



que l'on met autour de lui.

C'est un mot que l'on regarde avec beaucoup de méfiance aujourd'hui. Ce ne fut pas toujours le cas – l'exotisme fut attractif autrefois. J'en veux pour preuve la tulipomanie au XVIIe siècle ou encore la valeur des *Séquoiadendron giganteum* à la fin du XIXe, dont le prix d'une seule graine équivalait à neuf fois le poids de l'or...

Par ailleurs on le sait, qui dit **exotique** aujourd'hui, dit potentiellement **invasif**, par un glissement sémantique sur lequel nous allons revenir très vite.

Enfin,

- **Local**, un mot à part, devenu un peu ambigu, car il fait référence à une aire d'origine mais aussi à une « marque » : **le végétal local**

Les politiques publiques en faveur des plantes dites « **locales** » ont vu le jour assez tôt dans le monde forestier (1962) et plus tardivement dans l'aménagement rural, pour les haies notamment, avec en point d'orgue le lancement de la marque « **Végétal local** » en 2015.

Le site internet de la marque nous rappelle qu'elle a été créée à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité, 2011, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Son objectif était de promouvoir *l'utilisation de **végétaux sauvages**, issus de collecte en milieu naturel et adaptés à **des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux**. (...). Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation étant **bénéfique pour la résilience des écosystèmes**. Ces végétaux, reconnus pour chaque région d'origine par la **marque « Végétal local »** sont donc les outils adaptés pour toute opération visant à la conservation ou la restauration de la biodiversité, tout en s'appuyant sur des filières de collecte et production locales².*

La marque s'adosse à des listes **d'espèces indigènes et/ou d'archéophytes**, produites et distribuées localement, au sein de onze zones biogéographiques circonscrites au territoire français, pour favoriser la biodiversité des projets en milieux naturels et ruraux.

A noter que si les espèces **messicoles**, (littéralement les plantes habitant les moissons) ont été intégrées dans les listes de **plantes locales**, considérées comme des **archéophytes**, les arbres fruitiers, quant-à-eux, en ont été écartés, conduisant à leur impossible qualification dans les projets paysagers. **Exit le figuier, par exemple, sans aucun statut autre que « cultivé ». Il est pourtant « naturalisé » dans nos territoires depuis au moins l'Antiquité, lié à l'histoire des sociétés méditerranéennes, un arbre civilisateur mais toujours pas « indigène ».**

A noter encore que tout comme pour l'indigénat, le recours à la marque « Végétal local », est dorénavant inscrit dans beaucoup de CCTP de projet d'aménagement **y compris en centre-ville, ce qui n'était pas le sens premier.**

- **Archéophyte** : se dit d'une plante non originaire d'une région géographique, mais introduite **avant l'an 1492** ce qui permet de les raccrocher aux indigènes.

² <https://www.vegetal-local.fr/>



On voit donc à partir de ces premiers mots, l'importance de leur définition et la nécessité non seulement de ne pas faire d'amalgame **mais encore de toujours les resituer dans le contexte.**

Cela nous amène à préciser des mots qui leurs sont proche :

Autochtone, sauvage sont-ils synonymes d'indigène ? Quelles différences entre **spontané, sub-spontané, naturalisé, acclimaté**? Et qu'en est-il des **invasives** ?

S'il n'est pas utile de s'attarder sur les premiers mots (**autochtone, sauvage**) ou encore **spontané** qui sont sans ambiguïté je crois, précisons les autres :

- **Sub-spontanées** : ce sont plus prosaïquement les « échappées de jardin ». Des espèces cultivées qui se reproduisent de façon autonome par multiplication végétative à partir d'un pied mère.
- **Naturalisée** : se dit d'une espèce **exotique** dont les populations introduites dans un milieu **se reproduisent de façon sexuée**. Le cyprès par exemple, ou encore l'arbre de Judée.
- **Acclimatée** : qualifie une espèce **exotique** bien installée dans un milieu mais **ne s'y reproduisant pas de façon sexuée**.

Arrêtons-nous un bref instant sur deux « gros » mots :

- **Envahissant et/ou Invasif**: La distinction entre les deux termes fait quelque fois débat. Certains affirment qu'invasif est un anglicisme mais un rapide coup d'œil au *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* nous montre que les deux mots sont dans la langue française depuis au moins le XIII^{ème} siècle.

Certains font également une distinction d'origine géographique : Une invasive serait initialement exotique tandis qu'une envahissante serait indigène du lieu envahi. Pour moi cette distinction n'a pas lieu d'être non plus. Dans ce dernier cas un autre terme doit être utilisé, tel que « pionnier » par exemple.

Quoiqu'il en soit dans les deux cas il s'agit de mots synonymes d'agression, et de violence...

Encore **le poids des mots**

Leur définition, au-delà de leur différence, est au cœur d'un grand débat :

Pour Richardson ou Müller, une plante dite invasive est une espèce exotique qui, ayant franchi les barrières successives qui limitaient sa reproduction, sa naturalisation et sa dispersion, connaît une phase importante d'expansion dans sa nouvelle aire.^{3 4}

Pour l'UICN⁵, alliée à la convention sur la diversité biologique, et au programme mondial sur les espèces exotiques envahissantes c'est *une espèce exotique dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires*

³ David M. Richardson, Petr Pysek, Marcel Rejmánek, Michael G. Barbour, F. Dane Panetta & Carol J. West - *Naturalization and invasion of alien plants: concepts and definitions* - Diversity and Distributions (2000) 6, 93 – 107

⁴ Müller-Schärer H, Schaffner J., Steinge T., *Evolution in invasive plants: implications for biological control*, Science direct, Volume 19, Issue 8, 1 August 2004, Pages 417-422

⁵ Union Internationale pour la Conservation de la Nature



négligées.

On saisit à travers ces deux définitions le débat de fond qui porte sur la notion de **menace**. Dans la définition de l'UICN les impacts positifs ne sont jamais abordés.

Le socle de ces stratégies est l'établissement de listes d'espèces, réglementées au niveau européen pour les plus préoccupantes (dont l'ailante par exemple), et déclinées à l'échelle régionale avec des listes locales qui ne sont, la plupart du temps, pas contraignantes. Elles distinguent différentes catégories (**majeure, modérée, émergente, alerte, prévention**) mais une fois qu'une espèce est présente sur la liste d'envahissantes, toute nuance disparaît dans les faits. L'espèce est condamnée.

Pour élargir le débat au monde de la forêt, je citerai le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) tous deux classés en Occitanie comme plantes exotiques envahissantes, majeure pour l'un, modérée pour l'autre, dont les forestiers réclament la requalification du fait des services rendus.

Je reprendrai ici les mots du Président de « Forêt Méditerranéenne », Charles Deirex, à propos du Cèdre :

Le qualificatif « envahissant » sonne comme une condamnation. Pour le public, la cause est entendue, c'est non à cette espèce ! Dans le contexte du changement climatique, où il est clair que « la niche climatique des espèces va beaucoup bouger », une condamnation trop rapide ajoute aux risques.⁶

Et par extension, ce sont généralement toutes les espèces « exotiques », nous l'avons vu, qui se retrouvent embarquées dans ce bannissement systématique des palettes végétales.

Aujourd'hui la pression est telle que TOUTES les plantes exotiques deviennent suspectes d'être potentiellement envahissantes. A l'inverse, les plantes locales, indigènes, se parent de TOUTES les vertus. Ces dernières, nous renvoient l'image d'une nature authentique⁷, bien « conservée ».

Il existe encore bien d'autres mots de ce registre mais intéressons-nous maintenant à la distribution des espèces végétales elles-mêmes, aux formations végétales et au paysage.

En botanique et en biogéographie, une **formation végétale** désigne une communauté d'espèces végétales, caractérisée par une certaine physionomie.

Elle détermine un **paysage** caractéristique. Cette physionomie - on dit aussi « **végétation** » - permet de faire une description générale d'un site à une échelle assez étendue. Elle dépend des espèces qui composent la formation végétale et du milieu qui les accueille.

La forêt, la steppe, la prairie ou la lande sont des formations végétales

On peut distinguer, à l'intérieur de ces grandes catégories, des formations végétales plus précises en tenant compte des conditions écologiques qui les caractérisent : on

⁶ Dereix, C., *Le cèdre de l'Atlas, essence exotique envahissante ? - La disputation s'enrichit*- La feuille & l'aiguille 2023

⁷ Hégo, M. *Le choix des plantes et espèces locales dans les projets de paysage : effet de mode ou renouveau à encourager ?*. Sciences agricoles. 2015. Dumas-01203416...



JOURNÉE Paris, 6 février 2024

PALETTE VÉGÉTALE URBAINE 2024

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

peut de la sorte identifier différents types de forêts (Chênaie, Pinède, Hêtraie...) par exemple.

Une classification internationale des formations végétales, établie en 1973 par la FAO, a ainsi distingué **225 types différents de formations végétales**.

Ces dénominations peuvent tout aussi bien désigner des formations très limitées (un **bosquet**) que plus grandes, comme la **forêt**, voire des ensembles biogéographiques de très grande extension (la **toundra**).

Notons au passage qu'à l'échelle internationale, la FAO définit **les forêts** comme des formations végétales occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000 m²) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 %. Cette définition exclut les terres dont la vocation prédominante est agricole ou urbaine. **Les termes « micro-forêt » ou « forêt urbaine » peuvent donc être considérés comme des oxymores.**

Avec les évolutions de la phytosociologie, cette notion de formation végétale tend à être abandonnée pour être remplacée par celle plus précise de **groupement végétal (ou communauté végétale dont l'unité de base est l'association végétale)**, qui tient compte des espèces précises qui composent la communauté et de la manière dont elles se trouvent associées.

Poursuivons en élargissant le propos à d'autres mots couramment employés :

- **Le biotope** est une aire géographique de dimensions variables, offrant des conditions physiques, chimiques et climatiques relativement constantes aux vivants. C'est donc la composante non vivante d'un écosystème.
- **La biocénose** est quant-à-elle, l'ensemble des êtres vivants qui occupent un le biotope. Le terme recouvre à la fois l'ensemble des communautés, la répartition de leurs espèces et leurs inter-relations. Pour les plantes on parle d'associations végétales, pour les animaux de zoocénoses, pour les insectes d'entomocénoses.
- **Ecosystème** : est formée par la biocénose et son biotope. Dit autrement c'est l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement. C'est une unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité à différentes échelles. (on parle **de micro-écosystème pour un tronc d'arbre pourrissant; de macro-écosystème pour un océan**).
- **Milieu « naturel » (écologie)** : ensemble des caractéristiques biologiques et physiques qui régissent l'existence des organismes vivants
- **Habitat** : Espace homogène par ses conditions écologiques, hébergeant une certaine espèce, ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace.
 - **Habitat d'espèce est « le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique »**. Pour les espèces animales, l'habitat doit notamment prendre en compte l'aire de reproduction, l'aire de nutrition et l'aire de repos de l'espèce. La notion d'habitat d'espèce peut donc correspondre à différents milieux.

Jusqu'à présent la ville n'est guère apparue dans ces lignes.



Comment caractériser l'écosystème urbain ?

Bien évidemment avec les sols majoritairement scellés et la forte minéralité horizontale tout autant que verticale générée entre autres par le bâti, influent sur les températures et la disponibilité en eau de la ville. Ainsi on pourrait assimiler le biotope urbain à un **biotope de canyon** comme l'a suggéré en son temps, Claude Figureau, ancien directeur du jardin botanique de Nantes. Principalement anthropique, la ville est très loin d'un milieu dit « naturel ».

Alors comment justifier tous ces labels qui évaluent les aménagements urbains à partir de référentiels basés essentiellement sur des critères d'indigénat ?

N'est-on pas là dans un contre-sens ?

Imaginerait-on évaluer les associations végétales d'une ripisylve à la lueur des formations végétales dominantes des milieux naturels adjacents ? Non bien sûr.

Voici en illustration, une petite sélection de 8 recommandations, parmi d'autres, pour l'obtention d'un label « biodiversité » pour un projet urbain :

- 75% de la palette végétale doit être **indigène**, bien adaptées aux conditions climatiques et pédologiques, non invasive et **rustique (Pour mémoire la rusticité dans le domaine horticole fait appel à des critères de froid)** (3 points)
- Au moins 90% des espèces devront être à faible classe de risque allergène (2 points)
- 75% des plantes doivent être mellifères (2 points)
- Présence de 4 strates végétales (arbres, arbustes, herbacées, grimpantes) (2 points)
- Présence de 3 fruitiers (1 arbre et 2 arbustes) (2 points)
- 15% à minima des végétaux doivent provenir de pépinières locales (2 points)
- Avoir une notice paysagère décrivant, localisant et caractérisant les plantes odorifères retenues afin de favoriser **les odeurs de nature** dans les espaces verts (3 points) **(Que penser de ce critère ?)**
- Caractérisation et présentation des habitats dans la notice paysagère. 50% d'entre eux devront être inspirés de milieux régionaux (3 points)

Peut-on faire projet ainsi ?

En conclusion, examinons le mot « **biodiversité** » lui-même

Voici un mot issu de la contraction de deux autres : « **biologique** » et « **diversité** ». On appelle cela un mot « valise ».

Pour l'Office Français de la Biodiversité (OFB)⁸ c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux,

⁸ <https://www.ofb.gouv.fr/quest-ce-que-la-biodiversite>



JOURNÉE Paris, 6 février 2024 PALETTE VÉGÉTALE URBAINE 2024

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions. Elle comprend trois niveaux interdépendants :

- La diversité des **milieux de vie** à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts...jusqu'au contenu des cellules (pensons au microbiote) en passant par la mare du fond de son jardin, ou les espaces végétalisés en ville ; On parle de biodiversité fonctionnelle
- La diversité des espèces (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux ; on parle alors de biodiversité spécifique.
- La diversité génétique des individus au sein de chaque espèce.

Une définition assez ouverte. Pourtant j'ai souvent l'impression que la biodiversité s'est enfermée dans une comptabilité du vivant, devenant un mot « comptable ».

Le quantitatif est-il un bon indicateur de la qualité du vivant ? Sans se voiler la face face aux crises que traversent la planète, et à l'urgence d'agir pour enrayer cette sixième extinction massive du vivant, prendre soin du vivant ne doit-ils pas aussi être notre priorité ?

L'OFB précise sur son site que ce « **concept** » (Sic) est apparu dans les années 1980. Mais c'est la Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) qui reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité. »

Un concept assez jeune donc, mais qui a phagocyté des mots bien plus anciens, tels que « botanique », « jardins » (ou art des jardins) et « paysage ».

Terminons par un autre « gros » mot, le mot « Nature »

Le philosophe des sciences et anthropologue, Bruno Latour disait de la nature que nous l'avons personnifié, nous en avons fait l'arrière-plan de nos actions mais aujourd'hui elle remonte sur scène.

Nous saute à la figure que ce n'est pas un aimable décor, un simple mot, mais notre vie même !

Pour citer ce texte :

Auteur: Véronique MURE, botaniste – janvier 2024 -Journée Palette végétale urbaine VALHOR – VERDIR - 2024

<https://www.botanique-jardins-paysages.com/>

veroniquemure@orange.fr